



BARÈME FINANCIER DU DISTRICT OISE DE FOOTBALL

Montants applicables pour la saison 2025/2026 en District pour toutes les compétitions

DROITS

RÉCLAMATION :		
	Confirmation de réserve	50 €
	- Plus amende au club fautif	30 €
	Évocation	80 €
APPEL :		
	De décision des diverses commissions	150 €
	- Dont 100 € remboursés si gain de cause	
DÉROGATION MODIFICATION CALENDRIER:		
	Demande faite au moins 5 jours avant la rencontre	gratuit
	Demande faite moins 5 jours avant la rencontre	50 €
COTISATION STATUTAIRE ANNUELLE (club) :		60 €
COTISATION STATUTAIRE ANNUELLE (membre) :		25 €
ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS		
SENIORS		
	D1 et D2	65 €
	D3 et D4	52 €
	D5 et Patoux	38 €
	Vétérans Loisirs à 11	38 €
	Vétérans Loisirs + 45 ans à 7	31 €
FEMININES		
	Seniors à 11	36 €
	Seniors à 8	24 €
JEUNES Garçons ou Filles		
	U18	24 €
	U17	24 €
	U16	21 €
	U15	18 €
	U14	16 €
	U11 et U13	11 €
	Critérium U18 et U15 à 8	11 €
	Foot à 4 Découverte et Foot à 5 Évolution	gratuit
FUTSAL		
	Championnat Futsal	42 €
ENGAGEMENTS COUPES		
	Coupes de l'Oise Séniors	57 €
	Coupe Objois	57 €
	Coupe Chivot	57 €
	Challenge Patoux et D5	38 €
	Coupe Vétérans Loisirs	34 €
	Coupe de l'Oise Féminines Séniors à 11	39 €
	Coupe de l'Oise Féminines Séniors à 8	30 €
	Coupe de l'Oise Féminines U18	19 €
	Coupe de l'Oise Féminines U16	19 €
	Coupe de l'Oise Futsal	32 €
	Coupe de l'Oise U18	19 €
	Coupe de l'Oise U16	19 €
	Coupe de l'Oise U15	14 €
	Coupe de l'Oise U14	14 €

Coupe du Conseil Départemental U18 et U15		14 €
---	--	------

AMENDES

FORFAIT			
<u>Forfait à 11 Championnats : (Séniors, Féminines, Futsal, Loisirs)</u>		Montant	Si prévenu hors délais Après 17h45 le vendredi
1er Forfait		30 €	60 €
2ème Forfait		55 €	110 €
3ème Forfait		55 €	110 €
Forfait général		150 €	
Tout forfait dans les 3 dernières journées de championnat		200 €	
Forfait sans avoir débuté le championnat		200 €	
<u>Forfait à 11 Championnats de jeunes</u>		Montant	Si prévenu hors délais Après 17h45 le vendredi
1er Forfait		15 €	30 €
2ème Forfait		25 €	50 €
3ème Forfait		25 €	50 €
Forfait général		100 €	
Tout forfait dans les 3 dernières journées de championnat		75 €	
Forfait sans avoir débuté le championnat		100 €	
En cas de compétitions jeunes à 2 phases, si réengagement sur la 2ème phase le forfait n'est pas comptabilisé mais compte pour le prix d'un engagement			
<u>Forfait en Foot à 8</u>		Montant	Si prévenu hors délais Après 17h45 le vendredi
1er Forfait		5 €	10 €
2ème Forfait		8 €	16 €
3ème Forfait		8 €	16 €
Forfait général		20 €	
Forfait sans avoir débuté le championnat		31 €	
Les forfaits non avertis entraînant le déplacement des arbitres, le montant du forfait correspondant sera doublé et les frais arbitres seront à la charge du club fautif.			
<u>Forfait pour toutes les coupes</u>		Du 1er tour à demi-finale	Lors d'une Finale
Séniors, Féminines, Futsal, Loisirs		150 €	600 €
Jeunes		75 €	600 €
INDEMNISATION			
Montant de l'indemnité de déplacement pour une équipe si demande écrite du club lésé, itinéraire le plus rapide via michelin. Les imputations débit au club forfait et crédit au club sollicitant, seront effectuées par le service comptable du D.O.F., affectées aux comptes clubs.			
Itinéraire aller/retour		0,40 € du kilomètre	
Indemnité forfaitaire minimale		35 €	
ABSENCES			
Amende absence non excusée du club convié à une manifestation ou évènement organisée par le DOF (sur inscription au préalable)			150 €

FEUILLE DE MATCH					
	Relance écrite feuille de match non parvenue club fautif	50 €			
FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE					
	Non transmission ou non établissement amende club fautif	175 €			
	Retard dans la transmission après minuit jour de la rencontre par jour de retard	30 €			
	Non-réponse à une demande de complément d'information	80 €			
FOOT à 11					
	Absence d'un délégué titulaire licence dirigeant ou signature	30 €			
FOOT à 8 (Féminines séniors)					
	Non-fourniture de la feuille de match ou utilisation non officielle	50 €			
	Retard dans son envoi par jour de retard	15 €			
	Absence d'un délégué titulaire licence dirigeant ou signature	25 €			
FOOT à 8 (Jeunes)					
	Non-fourniture de la feuille de match ou utilisation non officielle	30 €			
	Retard dans son envoi par jour de retard	15 €			
	Absence d'un délégué ou accompagnateur d'équipe de jeunes, titulaire licence dirigeant ou signature	25 €			
	LICENCE MANQUANTE JOUEUR SUR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER	15 €			
DOSSIER DISCIPLINAIRE					
	Avertissement	20 €			
	Avec publication jusqu'à six matches de suspension	50 €			
	Avec publication et notification à partir de sept matches de suspension	75 €			
	Absence rapport demandé	80 €			
	Absence non excusée à toute convocation (par personne)	60 € + 2 matches de suspension			
	Match perdu pour indiscipline	120 €			
	Match perdu pour abandon de terrain anti-sportif ou déloyal	80 €			
STATUT DE L'ARBITRAGE CLUBS EN INFRACTION					
Amende par année d'infraction limité à quatre au maximum		1ère Année	2ème Année	3ème Année	4ème Année
	Équipe en Seniors D1	120 €	240 €	360 €	480 €
	Équipe en Seniors D2	50 €	100 €	150 €	200 €
	Équipe en Seniors D3	50 €	100 €	150 €	200 €
	Équipe en Seniors D4	50 €	100 €	150 €	200 €
	Équipe en Seniors D5	50 €	100 €	150 €	200 €
FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE					
	Par équipe Séniors, Féminine, Futsal, Loisirs par mois :	9 €			
	Par équipe Jeune Foot à 11 et à 8 par mois :	5 €			
	Par équipe Jeune Foot à 5 par mois :	2 €			

DIVERS		
	Montant minimum de participation Coupes Séniors avant les 1/8 finales	8 €
	Montant minimum de participation Coupes Séniors après les 1/8 finales	15 €
	Fraude d'identité	900 €
	Falsification feuille de match	900 €
	Joueur suspendu ayant participé	120 €
	Participation d'un joueur non licencié en Foot à 8, à 5 et à 4 (Féminines séniors) - par joueur	50 €
	Participation d'un joueur non licencié en Foot à 8, à 5 et à 4 (Jeunes) - par joueur	50 €
	Lettre insuffisamment affranchie	7 €
	Concurrence d'un match organisé par le District	300 €
	Organisation de tournoi sans homologation du District	200 €
	Non respect de la numérotation sur les maillots des équipes ayant l'obligation	100 €
	Utilisation de fumigène, pétard et/ou autre engin pyrotechnique	
	- Le premier	500 €
	- Le supplémentaire et à l'unité	150 €
	- En cas de récidive amende doublée	
	Incivilités majeures ou menaces	750 €
	Frais de délégation 0,40 € du km, avec un minimum forfaitaire	45 €
	Frais accompagnateurs arbitres 0,40 € du km, avec un minimum forfaitaire	30 €
<i>Les manquements non expressément visés ci-dessus donnent lieu à l'application d'une amende ou d'une sanction laissée à l'appréciation de la Commission compétente</i> <i>En outre, les frais divers d'audition sont à la charge du club perdant ou du membre fautif.</i> <i>tout club ou membre refusant de payer l'amende ou les frais ou ne s'acquittant pas dans le délai réglementaire est suspendu jusqu'à libération de sa dette.</i>		
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DOF		
	Non éléctive	Éléctive
Amende club	15 € / voix	30 € / voix
Si procuration à un autre club, absent le jour même	7 € / voix	Néant
COMPTE CLUB		
Au-delà de la date butoir du règlement attendu, une majoration de 5% sera appliquée avant l'application de l'article 18. Les frais postaux pour la mise en application de l'article 18 sont à la charge du club fautif.		